



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHULIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) Thisse : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chaudefontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Franois : Mme Françoise GILLET Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires : M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002191

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 24 mai 2013 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau nomme Mme Françoise PRESSE comme secrétaire de séance,

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier et juin 2013)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Habitat 25 pour un montant total de 131 771,30 € et sur l'annulation et le remplacement de la délibération de garantie d'emprunt du 24 janvier 2013 en faveur de la Mutualité Française du Doubs.

↳ R. 1.1.2 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 45 859,47 € au titre du Budget Principal,
- 48,44 € au titre du Budget annexe Transports,
- 46 402,87 € au titre du Budget annexe Déchets,
- 3 242,94 € au titre du Budget annexe CRR.

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Recrutement au poste de Chargé de mission Prospective

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé de mission Prospective à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de Culture Action pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon et ce dans la limite de 4 000 €, soit 5 porteurs de projet.

↳ R. 3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2013

MM. FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association BGE Franche-Comté, pour l'organisation de l'édition locale 2013 du Concours Talents des Cités.

↳ R. 3.3 - Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien

MM. GOVIGNAUX et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la rétrocession de l'EPF au Grand Besançon de la propriété située 122 rue de Vesoul à Besançon, cadastrée OR 126 OR 82, pour un montant estimé à 298 000 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

↳ R. 3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien

MM. GOVIGNAUX et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la rétrocession par l'EPF à la CAGB de la propriété bâtie cadastrée « section AP n°63 lieudit - Aux Joncs » et « section AP n°123 et AP 124 lieu dit - 8 chemin des Agasses » d'une contenance totale de 29 ares 90 ca sise 8 chemin de la voie des Agasses sur le territoire de la commune de Chalezeule, sur la base d'un prix de 415 300 €, hors frais de gestion et de portage estimés à 14 200 € et en ce, non compris les frais d'acte de rétrocession,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R. 4.1 - Campagne AlimenTerre 2013 - Attribution d'une subvention à RéCiDev

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance du déroulement de la campagne AlimenTerre 2013,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association RéCiDev pour la réalisation de cette opération.

↳ 4.2 - Opération « Jardiner, naturellement ! » - Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance du projet porté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 800 € au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour la réalisation de l'opération « Jardiner, naturellement ! ».

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 6 juin 2013 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 11/04/13 et 25/04/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président a ouvert la séance du Bureau,

- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Mme Danièle POISSENOT comme secrétaire de séance,
- a approuvé les procès-verbaux des séances de Bureau des 11 et 25 avril 2013.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon ainsi que le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives entre la CAGB, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT et les communes de :
 - Montfaucon, Noironte, Pelousey et Vaux-les-Pré, dont le Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement,
 - Audeux, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Dannemarie-sur-Crête, Marchaux, Montferrand-le-Château, Roche-lez-Beaupré, Serre-les-Sapins, Tallenay et Torpes, sous réserve que leur Conseil municipal approuve leur adhésion,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

↳ R 1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon pour l'achat de fourniture de sel de déneigement

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de sel de déneigement entre la CAGB et les communes de :
 - Montfaucon, Noironte, Pelousey, Vaire-Arcier et Vaux-les-Prés, dont le Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement,
 - Audeux, Beure, Chaucenne, Dannemarie-sur-Crête, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, Marchaux, Mazerolles-le-Salin, Montferrand-le-Château, Nancray, Novillars, Serre-les-Sapins, Thise et Torpes, sous réserve que leur Conseil municipal approuve leur adhésion,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

↳ R 1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT et le SYBERT pour la passation d'un marché de prestations juridiques

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations juridiques entre la CAGB, le SYBERT et le SMSCoT,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustement technique

A l'unanimité, le Bureau :

- a défini dans les conditions énoncées dans la délibération la rémunération afférente à l'emploi de chargé de communication,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH et de l'aide « AAPEL » (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les 8 demandes de subvention correspondant à un engagement total prévisionnel de 55 801 €.

↳ R 7.2 - Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau a décidé d'apporter un soutien financier de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) au titre de l'exercice 2013.

↳ R 7.3 - Demande d'agrément PLS

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur une demande d'agrément PLS.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Appui à Franche-Comté Interactive pour l'organisation du Salon ExperTIC

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € à Franche-Comté Interactive, pour l'organisation du Salon ExperTIC 2013.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - CRR - Partenariat avec l'association JAZZ in MARCIAC pour l'organisation de stages de formation destinés aux élèves du Conservatoire du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur ce partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association JAZZ in MARCIAC et 2 étudiants du CRR,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

↳ R 5.2 - CRR - Convention de partenariat avec la CAF du Doubs

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention de service « Cafpro » à intervenir entre la CAGB et la CAF du Doubs,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

↳ R 5.3 - Port d'agglomération - Modification du règlement intérieur

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les modifications du règlement intérieur du port d'agglomération et leur application à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUL. 2013

Pour extrait conforme,
Le Président